

LE MARCHÉ BELGE DES AGRUMES

Les importations d'agrumes en U.E.B.I. pour l'année 1947 ont été les suivantes :

	Quantité Quint. Métr.	Valeur 1.000 F. B.
Citrons		
a) Emballages de 5 kg ou moins		
Importation totale	226	178
dont en provenance de :		
Italie	160	94
États-Unis	105	80
b) Transportés autrement		
Importation totale	104.274	56.055
dont en provenance de :		
Italie	66.628	33.584
États-Unis	8.231	6.218
Espagne	24.883	13.713
Oranges		
a) Emballages de 5 kg ou moins		
Importation totale	6.253	3.162
dont en provenance de :		
Espagne	5.910	2.911
b) Transportés autrement		
Importation totale	1.335.258	747.052
dont en provenance de :		
Espagne	337.596	194.970
Italie	99.928	39.032
Palestine	258.685	130.732
États-Unis	493.047	284.165
Brésil	72.705	27.813
Pamplemousses		
a) Emballages de 5 kg ou moins		
Importation totale	—	—
b) Transportés autrement		
Importation totale	118.237	58.565
dont en provenance de :		
Palestine	25.979	14.501
États-Unis	88.665	42.664

Les importations d'agrumes en provenance d'Afrique du Nord ont été nulles en ce qui concerne les oranges et insignifiantes pour les clémentines.

Le marché belge offre pourtant de grosses possibilités puisque la consommation d'oranges par habitant, pour l'année 1947 a été de 16 kgs.

ORANGES

Le marché belge est actuellement approvisionné en oranges par le Brésil et l'Afrique du Sud.

Les importations en provenance des États-Unis ont cessé pour reprendre en Décembre.

La suspension de l'application de l'accord commercial belgo-italien ne semble pas devoir freiner les importations d'oranges d'Italie; ce pays sera en mesure d'exporter en Décembre seulement et entre-temps des affaires de compensation privées pourront être mises au point.

L'Espagne ne pourra également commencer à exporter qu'en Décembre, les importations d'agrumes en provenance de ce pays ne sont pas limitées par l'accord commercial hispano-belge, mais le taux de change pour ces transactions est fixé à 4 francs belges pour une peseta.

CLÉMENTINES

Le régime des compensations privées entre la Belgique et l'Italie ne paraît pas devoir entraver les importations de clémentines en provenance de ce pays, les premiers envois à destination de la Belgique ne seront en effet effectués que vers la fin du mois de Novembre, ce délai est suffisant pour permettre aux importateurs de mettre au point les affaires de compensation.

RÉGIME DOUANIER

L'importation d'agrumes n'est pas soumise à licence, mais simplement à engagement de change à souscrire par l'acheteur auprès d'une Banque agréée.

Les droits et taxes à acquitter à l'entrée en Belgique pour l'importation d'agrumes sont les suivants (n° 55 du tarif douanier Bénélux) :

Oranges, citrons et fruits similaires

a) Oranges et mandarines :	
1. - Bigarades ou oranges amères	Exemption
2. - Autres	
A - du 1 ^{er} Mars au 31 Octobre inclus...	15 %
B - du 1 ^{er} Novembre au dernier jour de février inclus	20 %
b) Citrons	15 %
c) Pamplemousses et autres :	
1. - Pamplemousses	
A - du 15 Octobre au 15 Avril inclus...	12 %
B - du 16 Avril au 14 Octobre inclus ...	15 %
2. - Autres	20 %

Un arrêté du ministère des Finances, valable jusqu'au 31 Décembre 1948 a réduit les droits à acquitter pour l'importation des oranges et des citrons à 13 %.

A partir du 1^{er} janvier 1949, le tarif ci-dessus entrera à nouveau en vigueur.

Il convient d'ajouter à ce droit la perception d'une taxe de transmission de 9 %.

PRIX ET POSSIBILITÉS

En ce qui concerne les oranges, les prix pratiqués par les importateurs aux grossistes semblent devoir varier ; pendant la saison, entre 10 et 12 frs belges le kg.

La qualité des oranges de l'Afrique du Nord supérieure par exemple à celle des oranges américaines ne permet cependant pas d'envisager des importations en Belgique à des prix supérieurs à 12 frs belges le kilo.

On ne trouve pas à l'heure actuelle, de clémentines sur le marché, un seul envoi de 400 kgs a été effectué en provenance de Paris, le prix pratiqué a été de 30 frs belges le kilo.

Il semble que les prix devraient se stabiliser entre 12 et 18 frs

belges le kg. Les importations en provenance d'Afrique du Nord pourraient être effectués à cette condition à la cadence de 20 tonnes tous les 3 ou 4 jours et cela pendant le mois de novembre, jusqu'à l'arrivée sur le marché des clémentines italiennes. Il est à noter que seuls les beaux fruits (N^{os} 1, 2, 3, 4, 5) sont demandés par la clientèle.

Le prix de vente des oranges au consommateur est actuellement de 10 à 16 frs belges le kg. Il ne semble pas que ce prix puisse subir une augmentation de plus de 25 %.

Nous remercions vivement le Conseiller Commercial auprès de l'Ambassade de France en Belgique, qui a bien voulu nous communiquer ces renseignements.

EXPORTATIONS ALGÉRIENNES D'AGRUMES

Octobre 1943 (en tonnes)

Variétés	ALGER	ORAN	PHILIPPE-VILLE	BONE	MOSTA-GANEM	TOTAL
Clémentines.	399,100	840,800	12,600	4,300	40,100	1.296,900
Oranges. . .	223,100	10,800	—	—	—	233,900
Citrons . . .	0,300	6,700	1,300	—	—	8,300
Autres agrumes.	155,900	—	9 —	46,500	—	211,400
	778,400	858,300	22,900	50,800	40,100	1.750,500

(Statistiques O.F.A.L.A.C.).

IMPORTATIONS DE BANANES EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE (Octobre 1948)

(en tonnes)

Provenance	Nombre de régimes	Poids des régimes
Jamaïque	545.280	9.815,040
Cameroun Brit.	385.607.	6.940,926
Canaries	—	—
	930.887	16.755,966
	9.521	190,420
Canaries	940.408	16.946,386

Couronné par l'Académie d'Agriculture

LES AGRUMES DANS LE MONDE

et le développement de leur culture en Algérie

par

Paul ROBERT

Préface de **A. CHOLLEY**, Professeur à la Sorbonne
Doyen de la Faculté des Lettres de Paris



Un fort volume in-8° de 580 pages, 38 tableaux, 53 figures, 2 hors-texte

Prix : **600** francs. - En Vente à l'I.F.A.C., 7, rue St-Dominique, PARIS



L'Académie d'Agriculture, dans sa séance du 23 Juin, a décerné la Médaille d'Or à cet important ouvrage qui fait désormais autorité.